

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2021

Extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 07.04.2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle communale de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

Présents :

GIRAUD Alain
RIGET Christian
PEDEUX Patrick
MARTIN Élise
GIRAUD Guillaume

BOYAT Dominique
PEULET Denis
THEVENARD Nathalie
MONIN Alain

MONIN Isabelle
BESSARD Sébastien
GUICHARD Coralie
PERRONE Thierry

Excusés :

BURAVAND Mélaïne pouvoir à RIGET Christian
RALLIER Richard

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Mme GUICHARD Coralie est désignée secrétaire de séance.

L'assemblée se réunit ce jour en la salle communale en raison des distanciations sociales à tenir liées à la COVID 19.

Conformément à l'article n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, spécifiant que les réunions devront se tenir sans public, le huis-clos est instauré.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Monsieur le Maire expose le contenu du budget Principal de la commune en résumant les orientations générales du budget.

Des crédits supplémentaires de 2 113.74 € ont dû être ajoutés à l'article 2138 afin d'acquitter des frais notariés non payés en 2017. Ces frais sont attendants à l'acquisition du terrain de la caserne des pompiers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ADOpte** LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021 COMME SUIt :

	BP 2021
Section de fonctionnement	426 526.72 €
Section d'investissement	306 254.37 €
Total du budget	732 781.09 €

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Monsieur le Maire expose le contenu du budget Assainissement de la commune en résumant les orientations générales du budget.

Des crédits supplémentaires de 396.36 € ont dû être ajoutés à l'article 2138 afin d'acquitter des frais notariés non payés en 2017. Ces frais sont attendants à l'acquisition de terrains lors de la construction du poste de refoulement et de la STEP.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ADOpte** LE BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2021 COMME SUIt :

	BP 2021
Section de fonctionnement	88 704.80 €
Section d'investissement	187 123.08 €
Total du budget	275 827.88 €

VOTE DES TAXES

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les taux d'imposition à appliquer en 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taxes pour 2021
- **VOTE** les taux d'imposition des taxes locales pour 2021 comme suit :

Taxe d'habitation :	8.18 %
Taxe Foncière (bâti) :	9.38 %
Taxe Foncière non bâti :	34.86 %

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET PRINCIPAL 2021

Suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2020, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget Principal de la commune de Boz.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DES VOIX, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2021 du budget principal l'excédent cumulé de la section de fonctionnement et l'excédent cumulé de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

Compte 001 - Excédent d'investissement reporté	45 327.69 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	142 222.72 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2020 du budget Assainissement, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget Assainissement de la commune de Boz.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DES VOIX, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2021 du budget Assainissement l'excédent cumulé de la section de fonctionnement et l'excédent cumulé de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

Compte 001 - Excédent d'investissement reporté	119 632.77 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	26 204.80 €

BATIMENTS

Le CAUE a fait parvenir trois solutions d'aménagements des terrains situés au-dessus de la caserne des Pompiers. La commission Bâtiments se réunira le mercredi 21 avril à 20h à la mairie de Boz pour étudier les diverses propositions.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA COMMANDE DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Cette année les besoins s'élèvent à 10 tonnes pour entretenir les voies communales. L'ensemble du conseil municipal prend connaissance des propositions reçues.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ACCEPTE la proposition du mieux-disant, à savoir celle de l'entreprise SOCAFL sise ZA La Fontaine, Crottet, 01 290 LAIZ.

ASSAINISSEMENT

L'évacuation des boues de l'ancienne lagune est terminée. Nous sommes maintenant dans l'attente du rapport de la Police de l'eau donnant autorisation d'achèvement des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Panneau 5 tonnes Route des Oignons : vu l'état de la route des Oignons il convient d'interdire l'accès aux véhicules de plus de 5 tonnes tout en autorisant exceptionnellement les bus se rendant sur le site de la Landes Tourbeuse des Oignons ainsi que les transports de marchandises dans le cadre des dessertes locales.

Devis étude bois église : afin de ne pas ralentir les démarches des travaux de l'église, un devis a été accepté pour faire une vérification des bois de charpente de l'édifice.

Publication Blog : considérant que la mairie s'acquitte annuellement de la facture de conservation du nom de domaine, il serait convenable qu'un membre de l'équipe municipale puisse intervenir pour alimenter le blog. Un rendez-vous sera demandé auprès des administrateurs du site.

Éoliennes : une société Montpelliéraine est intervenue en maire afin de proposer l'implantation d'éoliennes à proximité du site de la Landes Tourbeuses des Oignons. L'ensemble du conseil, ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Courriers : plusieurs courriers d'avertissements ont été adressés à des habitants de la commune concernant des dépôts d'ordures ménagères non triés et de l'herbe de tonte éjectée sur la voie publique. Aucune sanction administrative n'a été établie.

Fleurissement : le Comité de Fleurissement a investi dans un système d'arrosage automatique. L'entreprise Chevalier fera l'installation du cimetière à l'église.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Affiché le 26 avril 2021